

RATP

Délégation de pouvoirs du 27 juin 2006NOR : *EQUT0611473X*

Je soussignée, Idrac (Anne-Marie), présidente-directrice générale de la Régie autonome des transports parisiens (RATP), nommée par décret du 26 juillet 2004 ;

Agissant au nom de ladite RATP, dont le siège est à Paris (12^e), 54, quai de la Rapée ;

Après avoir rappelé que la RATP est propriétaire place Gabriel-Brun, à Massy (Essonne), de trois parcelles cadastrées section I numéros 1308 pour 966 mètres carrés, 1309 pour 676 mètres carrés et 1310 pour 126 mètres carrés ;

Que les parcelles section I numéros 1309 et 1310, qui ne sont plus nécessaires à l'exploitation du chemin de fer, sont incluses dans le périmètre de l'opération de requalification du quartier de la gare de Massy-Verrières que la ville souhaite lancer ;

Usant des pouvoirs que le conseil d'administration a délégués au PDG en matière domaniale et contentieuse aux termes d'une délibération en date du 27 octobre 1989 ;

Donne son accord pour la cession par la RATP à la ville de Massy des parcelles cadastrées I numéros 1309 et 1310, d'une superficie globale de 802 mètres carrés ;

Précise que cette cession s'effectuera moyennant le prix de 105 950 Euro (HT) ;

Usant de la faculté que me confère la délibération du 27 octobre susvisée ;

Substitue en mes lieu et place, M. Feredj (Rémi), directeur du département du patrimoine, ou M. David (Philippe), chargé d'affaires au même département, aux fins de signer tous actes et documents à intervenir dans le cadre de la cession envisagée ;

Voulant qu'au moyen des présentes, M. Feredj ou M. David puisse user de tous les pouvoirs qui m'ont été conférés.

Fait à Paris, le 27 juin 2006.

A.-M. Idrac